

2019 : Branle-bas de combat !

Début d'année en fanfare

Les vœux de M. Macron n'ont convaincu ni les gilets jaunes, ni l'opinion publique.

La nouvelle année débute comme avait fini la précédente, avec la contestation massive d'une politique qui favorise les plus riches au détriment du monde du travail, des services publics et de la protection sociale.

Le gouvernement durcit la répression

Pour étouffer et discréditer la contestation, le gouvernement tente la manière forte notamment par une répression policière totalement disproportionnée.

Dans le pays de Montbéliard, le préfet vient de prendre des arrêtés pour interdire les rassemblements et manifestations sous peine d'amende de 7000 € !!. Et cela bien que les campements de gilets jaunes se déroulent dans le calme et avec l'autorisation des municipalités concernées (Arbouans, Audincourt).

Cette atteinte inacceptable au droit de réunion et de manifestation touche aujourd'hui les gilets jaunes. Elle risque de toucher demain toute contestation sociale. Face à elle ce sont nos libertés qu'il faut défendre !

Une réponse unitaire

En réponse à ce coup de force, les gilets jaunes, la CGT, FO et FSU ont décidé d'appeler à manifester ensemble pour exiger le retrait de ces arrêtés liberticides.

Rendez vous samedi 12 janvier à 14 H au Pied des Gouttes (vers le Leclerc Montbéliard) pour manifester ensemble jusqu'à la sous-préfecture.



Défendre nos revendications

Notre section a élaboré son cahier de revendications (ci-joint), concernant nos pensions de retraite, le droit de se soigner et de vieillir dans la dignité, l'accès aux services publics, la justice fiscale

Bien entendu il reste à préciser et à compléter. Avec l'Union Locale, nous avons décidé de nous faire entendre dans tout le Pays de Montbéliard en organisant le mardi 22 janvier, le « convoi des doléances » où nous irons en caravane de voitures (co-voiturage) le déposer dans plusieurs mairies de l'Aire Urbaine.

Le rendez-vous est fixé mardi 22 janvier à 13 H 30 au Champ de Foire.

Journée d'action nationale le 31

Enfin nous nous retrouverons pour une manifestation **jeudi 31 janvier à 14H au Champ de Foire de Montbéliard pour une manifestation dans le cadre d'une journée nationale d'action pour les retraités à l'appel de CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, UNRPA, FGR-FP, LSR.**

Vendredi 14 décembre : interpellation des députés

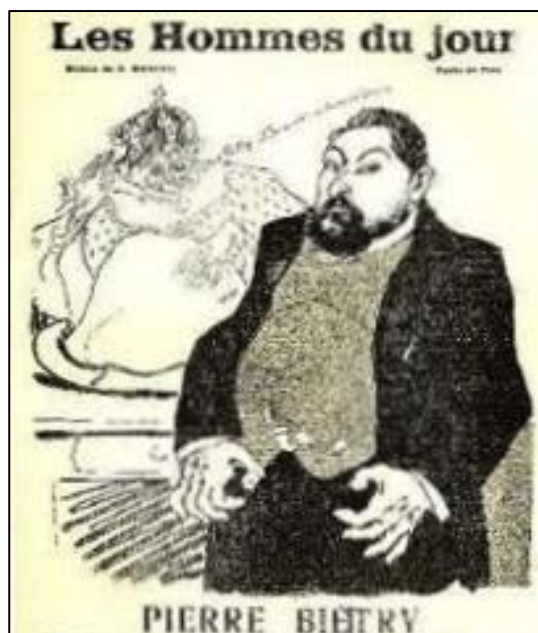
Après nos 2 lettres ouvertes restées sans réponse, nous avons décidé de vérifier si nos députés n'étaient pas tout simplement devenus sourds.

Rien de tel qu'un petit réveil en fanfare à 6H du matin pour constater que les problèmes d'audition de M. Sommer n'avait pas de cause physique mais étaient probablement dus à une sur-exposition aux thèses libérales.

M. Sommer n'a pas apprécié d'être tiré du lit ni d'être comparé à Pierre Biétry, qui fut leader des grèves de 1899 dans le Pays de Montbéliard avant de retourner sa veste, de devenir député et de créer les syndicats jaunes.

La vidéo du réveil a fait le buzz avec plus de 25 000 vues sur Facebook.

Quant à M. Barbier que nous sommes allés voir dans la journée à sa permanence, il était, très opportunément retenu ailleurs par d'autres occupations ...



Vendredi 14 décembre : repas de fin d'année



Une fin d'année dans la bonne humeur et en chansons pour les 52 participants à cette soirée fraternelle.

Encore merci au groupe « convivialité » qui sait nous concocter ces bons moments qui permettent de mieux se connaître et d'oublier les soucis du quotidien.

N'hésitez pas à vous joindre à nous pour les sorties, repas, pique-nique, toujours sans façons et à la bonne franquette !

Du côté de Sochaux et du groupe PSA

Elections au CSE

Elles sont marquées par une perte d'influence de notre syndicat, qui reste cependant en 1^{er} position au 1^{er} collège (ouvriers) avec 38,1 % des voix, devant la CFTC (26,3 %), FO (19,8 %) et la CFDT (15,8%). Avec la nouvelle répartition des effectifs (en proportion plus de techniciens et d'ingénieurs-cadres), le résultat tous collèges confondus place en tête la CFE/CGC.

Discussions salariales

La direction PSA annonce que les discussions salariales 2019 débiteront le 17 janvier. Une date qui n'a pas été choisie au hasard puisqu'elle intervient avant la publication des résultats financiers 2018 de PSA, qui s'annoncent records !

Pour les syndiqués : vos timbres 2019

Les syndiqués qui reçoivent ce courrier par la poste trouveront dans cet envoi leurs timbres syndicaux pour l'année 2019. Vous trouverez en page 4, les nouvelles modalités pour la diminution ou le crédit d'impôt auquel votre cotisation vous donne droit.

Soyez remerciés et félicités puisque c'est grâce à votre cotisation que notre syndicat, notre section syndicale peut poursuivre le combat pour les droits des retraités actuels et futurs.

Nous présentons à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour « qu'on voit » nos revendications Réussir le Convoi des doléances du 22 janvier

Pour faire connaître notre cahier de revendications et propositions (ci-joint), le discuter, le compléter et appeler la population à se joindre au Convoi des doléances du 22 janvier, nous le distribuerons :

- Marché ZUP Montbéliard mardi 15 janvier à 10 H.
- Leclerc Montbéliard, mercredi 16 janvier à 10 H.
- Marché de Bethoncourt, vendredi 18 janvier à 10 H.
- Marché Audincourt samedi 19 janvier à 10H.



N'hésitez pas à rejoindre les équipes de distribution sur place.

- Par ailleurs, des retraités distribuent autour de chez eux (Seloncourt, Bussurel, Dampierre, Voujeaucourt, Hameau St Aubin...)

N'hésitez pas à apporter votre pierre en demandant des tracts pour votre quartier ou votre village. Appelez Bruno (06 07 59 57 73)

Jeudi 31 janvier : Journée nationale de défense des retraites

La mobilisation se poursuit dans un cadre unitaire : CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, UNRPA, FGR-FP, LSR. La journée du 31 a pour objectif :

- De dénoncer l'insuffisance de l'annulation de hausse de la CSG, le non-remboursement de l'augmentation subie en 2018 et le système de calcul sur le revenu fiscal du foyer qui permet au gouvernement de taxer de petits retraités si leur conjoint a une retraite un peu moins misérable.
- D'obtenir une revalorisation des retraites et leur indexation sur les salaires et les prix.
- De mettre en garde contre une réforme des retraites qui ne garantirait pas l'âge de départ, le niveau des pensions et les dispositifs de solidarité (maladie, chômage, précarité ...) et de reversion.

Le rendez vous est fixé à 14H au Champ de Foire. Pour faire connaître cette initiative, nous distribuerons l'appel à manifester dans les quartiers et :

- Marché de Bethoncourt, vendredi 25 janvier à 10 H.
- Marché Audincourt samedi 26 janvier à 10 H.
- Marché ZUP Montbéliard mardi 29 janvier à 10 H.
- Leclerc Montbéliard, mercredi 30 janvier à 10 H.



Jeudi 14 février : Assemblée générale 2019

Dans une actualité chargée et revendicative, notre Assemblée Générale annuelle prend une importance toute particulière. Elle aura lieu :

**Jeudi 14 février de 8H à 12H30
au Foyer municipal d'Audincourt**

avec, nous l'espérons, nos invités (UL, UD, retraités multipro et EDF, CGT Hôpital, Association des victimes de l'amiante ...)

A l'ordre du jour :

- Bilan de nos actions 2018
- Situation actuelle et perspectives
- Vie de notre section
- Projets 2019

Comme à l'accoutumée, l'AG est suivie de l'apéro et d'un repas fraternel (participation 15 €)

- Repas comtois (ou plat de substitution)
- Salade, fromage, dessert, café, boisson.

Inscriptions pour l'AG

Merci d'appeler Bérénice (03 81 31 29 77) ou Bruno (06 07 59 57 73) avant le 1^{er} février pour dire :

- Si vous participez à l'AG
- Si vous participez au repas, avec ou sans conjoint (si oui, merci de faire parvenir votre règlement)
- Si vous souhaitez vous inscrire pour participer aux réunions mensuelles 2019 du collectif d'animation de la section.

Prélèvement à la source : 3 choses à savoir

Un taux trompeur

Sur votre avis d'impôt 2018 (sur les revenus 2017) figure en page 3 le taux de prélèvement qui vous est appliqué à la source en 2019. Pourtant, si vous appliquez ce taux à la retraite que vous aviez jusqu'à maintenant et que vous comparez le résultat à ce que vous avez touché en janvier, le compte n'est pas

bon ! L'explication du mystère c'est la CSG non déductible. En effet, une partie de la CSG est déduite de la retraite que vous percevez mais elle ne l'est pas de votre revenu imposable. L'administration fiscale vous fait donc payer des impôts sur des sommes que vous n'avez pas touchées !

Un mois d'avance

Le prélèvement s'applique sur votre retraite CAR-SAT dès le mois de janvier, alors qu'il s'agit du

paiement du mois de décembre ! Le gouvernement nous fait donc payer avec un mois d'avance.

Cotisations syndicales : un calcul à vérifier

Vos cotisations syndicales vous donnent droit à une diminution d'impôt ou à un crédit d'impôt (si vous n'êtes pas imposable) crédit payé par virement sur votre compte bancaire ou postal.

Que vous soyez imposable ou non, en 2019, l'administration fiscale doit vous verser le 15 janvier un acompte calculé sur vos cotisations syndicales 2017. Le calcul définitif (basé sur vos cotisations 2018), donnera lieu à un solde à l'été 2019.

Exemple : Si en 2017 votre cotisation syndicale s'élevait à 12 € mensuels, elle vous donnait droit à une diminution ou crédit d'impôt de 8 € par mois soit 96 € pour l'année. L'acompte qui vous sera payé le 15 janvier sera de 60 % de 96 € soit 57,60 €. Si vous n'avez pas changé le montant de votre cotisation en 2018, vous toucherez le restant soit $96 - 57,60 = 38,40$ € cet été. Si vous avez augmenté ou diminué votre cotisation en 2018, le solde sera ajusté pour que le total (acompte + solde) corresponde bien aux 2/3 de vos cotisations 2018.

Plafond d'annulation de l'augmentation de 1,7 % de CSG

Pour savoir si vous avez droit à l'annulation pour 2019 de l'augmentation 1,7 % de CSG intervenue en 2018, il faut connaître le revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer en 2017. Ce revenu fiscal de référence figure sur votre avis d'impôt 2018 (page 2).

Le RFR à ne pas dépasser pour avoir droit à l'annulation de la hausse de la CSG est de 22 579 € pour 1 part, 28 607 € pour 1,5 part, 34 635 € pour 2 parts.

En pratique, l'administration fiscale n'a pas eu le temps de corriger les prélèvements, la CSG majorée va donc continuer à être appliquée jusqu'au mois de mai, date à laquelle ceux qui sont sous le RFR verront leur CSG baisser et auront un remboursement du trop-prélevé. Remboursement qui ne concerne que 2019, l'année 2018 restant acquise au gouvernement !

A noter sur votre agenda

- **Samedi 12 janvier à 14 H au Pied des Gouttes**
Manifestation unitaire CGT-FO-FSU-Gilets Jaunes pour le droit d'expression, de réunion et de manifestation.
- **Mardi 22 janvier : Convoi des doléances**
Départ en co-voiturage à 13H30 du Champ de Foire de Montbéliard
- **Mercredi 30 janvier (attention changement de date !!!)**
Réunion du collectif retraités à 14H à Sochaux
- **Jeudi 31 janvier : Manifestation unitaire pour nos retraites**
A 14 H au Champ de Foire de Montbéliard

